

GAZIFÈRE INC.
FERMETURE DES LIVRES
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX AVANT ET APRÈS LA CAPITALISATION
ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2017

No de

ligne	<u>Salaires réglementés</u> avant et après la capitalisation (En milliers de \$)	2016	2017	2017	2017	Variations en 2017	
		année historique (1)	année autorisée (1)	année de base (4+8) (1)	année historique	historique vs autorisée	2017 vs 2016
1	Salaires réglementés - avant capitalisation	5,779	6,133	6,052	5,914	(219) (2)	135 (4)
2	Partie capitalisée	(1,471)	(1,503)	(1,471)	(1,501)	2	(30)
3	Salaires réglementés - après capitalisation	4,307	4,630	4,581	4,413	(217)	106
4	<i>Pourcentage de capitalisation</i>	-25.5%	-24.5%	-24.3%	-25.4%		

	<u>Avantages sociaux réglementés</u> avant et après capitalisation (En milliers de \$)	2016	2017	2017	2017	Variations en 2017	
		année historique (1)	année autorisée (1)	année de base (4+8) (1)	année historique	historique vs autorisée	2017 vs 2016
5	Régime de retraite (RR)	71	847	847	843	(5)	772 (5)
6	Assurance groupes	493	552	558	530	(21)	37
7	Avantages sociaux (RRQ, AE, etc)	819	843	694	690	(153) (3)	(129) (6)
8	Bonis	1,233	888	933	846	(42)	(387) (7)
9	Sous-total avant capitalisation	2,616	3,130	3,032	2,910	(220)	294
10	Partie capitalisée	(627)	(731)	(719)	(754)	(23)	(127)
11	Sous-total après capitalisation	1,989	2,399	2,314	2,156	(243)	167
12	<i>Pourcentage de capitalisation</i>	-24.0%	-23.4%	-23.7%	-25.9%		

- Notes:
- (1) Voir requête 4003-2017, GI-33 document 12, page 1 de 1.
 - (2) Voir GI-9 document 1.3.1, page 1 de 3, note 8.
 - (3) Les charges sociales ont été sur évaluées en partie dû aux salaires plus élevés et dû au fait que l'ensemble des avantages sociaux pour les employés de Gazifère offrant un service à EGNB ont été budgétés dans un seul compte suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts.
 - (4) Voir l'explication de la GI-9 document 1.3.1, page 1 de 3, note 3, en tenant compte que la portion non-réglementée est inclus, alors qu'ici, elle se trouve exclu pour un montant de 839 (900\$).
 - (5) Voir l'explication de la GI-9 document 1.3.1, page 1 de 3, note 1, en tenant compte que la portion non-réglementée est inclus, alors qu'ici, elle se trouve exclu pour un montant de 140 (700\$).
 - (6) L'année historique 2017 est réduite de la nouvelle méthode d'allocation qui représente un montant de 115 (200\$) plus une réduction des charges gouvernementales de 13 (800\$).
 - (7) Voir l'explication de la GI-9 document 1.3.1, page 1 de 3, note 2, en tenant compte que la portion non-réglementée est inclus, alors qu'ici, elle se trouve exclu pour un montant de 142 (300\$).